

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2981

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative de production (SCOP) CREONS pour son programme d'actions 2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palēja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-2981**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative de production (SCOP) CREONS pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 1993, la Société coopérative de production (SCOP) CREONS accompagne un public en insertion dans le domaine de la création ou reprise d'entreprises. La structure n'a cessé de se spécialiser et de se professionnaliser afin de suivre tout type de public porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise.

CREONS accompagne principalement la très petite entreprise (TPE) en ante et post-création. Elle a été re-labélisée Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) en novembre 2009 et participe activement au réseau L_VE depuis 2004.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise.

Les ambitions du réseau L_VE, pour la période 2012-2014, sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine de Lyon souhaite soutenir la structure SCOP CREONS pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et des créateurs, et pour son implication dans le dispositif Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011

Par délibération n° 2011-2501 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la SCOP CREONS pour l'année 2011.

Le bilan de l'activité de la SCOP CREONS, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- travail d'ingénierie réalisé en partenariat avec l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL) de Villeurbanne pour élaborer une méthode commune de travail et construire des outils communs appropriés sur le parrainage,

- participation au travail de réactualisation des supports à partir des outils construits lors de l'expérimentation parrainage : code de déontologie, convention de parrainage générique et d'appui, ainsi qu'à la réflexion sur les supports de communication envisagés,

- communication : une fiche de présentation de l'action est intégrée dans l'outil extranet L_VE, une fiche de liaison mise à disposition du réseau L_VE, l'action fait l'objet d'une communication dans le cadre des réunions territoriales L_VE,

- convention de partenariat établie entre CREONS et la plateforme de parrainage L_VE portée par la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL),

- mise en place des actions de parrainage en partenariat avec l'association ADL Villeurbanne dont un temps de rencontres collectives parrains/marraines et candidats au parrainage.

Les résultats obtenus sont les suivants : 6 rencontres parrains avec des candidats au parrainage : 18 créateurs accompagnés ; 7 binômes constitués, 6 en cours de constitution, 7 en prévision (contre 20 initialement prévus). Les parrainages engagés sont de 2 types : parrainages génériques (longue durée) et parrainages d'appui (conseil technique).

c) - Bilan

L'action de CREONS s'inscrit dans le cadre du renforcement de la post-crédation, priorité du réseau L_VE. L'action parrainage a pour objectif de renforcer la pérennité des entreprises créées et vient en complémentarité de la plateforme de parrainage L_VE (la mise en lien entre des potentiels parrains/marraines clairement identifiés par la plateforme et un créateur/repreneur en attente de parrainage chez CREONS).

d) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

En 2012, l'accompagnement proposé a pour objectif de :

- renforcer et développer la qualité de service au créateur par un accompagnement contractualisé, adapté à ses besoins dans la durée, de la phase post-immatriculation de l'entreprise et jusqu'à 3 ans,
- fluidifier et sécuriser les parcours au travers de l'action complémentaire de parrainage,
- faciliter l'accès à la bancarisation en cours d'activité,
- bénéficier de compétences techniques diversifiées, de savoir-faire et/ou de savoir-être,
- partager avec d'autres chefs d'entreprises leurs expériences communes afin de définir des stratégies de développement.

L'articulation avec la plateforme de parrainage L_VE : l'action sur le parrainage peut s'appuyer sur la plateforme de parrainage dont la fonction essentielle est le recrutement et l'animation d'un réseau de parrains/marraines. L'objectif de ce travail collaboratif entre la plateforme de parrainage et le parrainage de CREONS est la mise en lien entre des potentiels parrains/marraines clairement identifiés par la plateforme et un créateur/repreneur en attente de parrainage chez CREONS.

Le public accompagné est constitué de créateurs précédemment accompagnés par une structure membre de L_VE et souhaitant une offre de services articulant le suivi individualisé et le parrainage.

Il peut s'agir de créateurs immatriculés depuis moins de 3 ans, ayant finalisé la phase ante-crédation L_VE et ne pouvant pas intégrer un dispositif d'accompagnement post-crédation autre (ex : Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise -NACRE- ou tout autre dispositif statutaire) ou ayant été accompagnés dans le cadre d'un dispositif incluant une phase post-crédation limitée dans le temps (sortie plan local pour l'insertion et l'emploi -PLIE-, revenu de solidarité active -RSA-, etc.).

Les projets concernent essentiellement les TPE et petites et moyennes entreprises (PME) tous domaines d'activité confondus sur l'ensemble de l'agglomération.

Budget prévisionnel 2012 (en €)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
achats	3 792	Communauté urbaine de Lyon	10 000
services extérieurs	647	Région Rhône-Alpes	10 000
autres services extérieurs	1 030		
impôts et taxes	181		
charges de personnel	14 194		
dotations aux amortissements	156		
Total	20 000	Total	20 000

Il est donc proposé au Conseil de communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au profit de la SCOP CREONS pour son programme d'actions 2012. Ce soutien est apporté conjointement avec la Région Rhône-Alpes (à hauteur de 10 000 €) dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016.

S'agissant d'une entreprise coopérative privée, ce financement est accordé à la SCOP CREONS dans le respect du règlement CE 1998/2006 de la Commission européenne du 15 décembre 2006 dit "des minimis" et de la loi n° 78-769 du 19 juillet 1978 portant sur les statuts des SCOP et notamment son article 53 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de la Société coopérative de production (SCOP) CREONS dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la SCOP CREONS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.